

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 31

Artikel: Pour le prix !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et liés derrière avec un ruban, leur redingote à trois collets, les breloques et la canne.

Terminons par une description de la coiffure d'une dame de qualité en robe parée à falbalas. Frisure à la *physionomie élevée*, à la *tempérament*, à la coque ouverte et saillante, avec quatre boucles détachées, ornée d'un rang de perle mis en bandeau, surmontée d'un *pouf à la victoire*, ceint d'une double branche de laurier et ombragé par un panache à trois plumes d'autruche.

Les excentricités de la coiffure sont peut-être le seul côté ridicule de ce temps qui, dans la littérature et les arts, nous a donné tant de chefs-d'œuvre, et où la vie intérieure, dont nous voyons le tableau dans la charmante gravure de Moreau le Jeune, « Les délices de la maternité », devait être si douce et si agréable.

Ces innocentes folies allaient être expiées cruellement bientôt après !

(La fin samedi.)

Vainqueur du phylloxéra. — Deux vigneron de Lavaux parlent d'une femme à langue de vipère, qui sème la discorde dans la localité.

— Oh ! dit l'un, elle a du bon tout de même, depuis que cette serpe est dans le village le phylloxéra a fichu le camp. Il en a peur !

AVANT NOUS

Pour compléter et terminer l'histoire de l'ancien Evêché de Lausanne, il nous reste à passer en revue ses destinations diverses depuis la Réforme et les transformations dont elles furent la cause. Nous résumons donc aussi brièvement que possible, sur ce point, l'intéressant travail de M. Maxime Reymond.

IV

L'Evêché après la Réforme.

Dans cette maison vidée, la ville de Lausanne qui venait d'acquiescer les droits de justice seigneuriale sur quantité de domaines ecclésiastiques, établit la cour de justice inférieure et les prisons dont elle avait besoin.

... Quant au juge, ce fut noble Jean Costable, nommé le 8 novembre 1536. Le Conseil de Lausanne en voulut faire le successeur du bailli épiscopal, il l'appela bailli et l'installa solennellement à l'Evêché, comme l'était autrefois le fonctionnaire épiscopal. Mais les nouveaux maîtres ne voulaient qu'un bailli à Lausanne, le leur. Ils le signifièrent hautement à leurs chers et féaux le 13 avril 1537. Le Conseil des Deux Cents s'inclina. Dès le 9 septembre, n. Jean Costable se qualifia Juge de Lausanne.

quelques-unes étaient cultivées et couvertes de vignes. Mais depuis St-Goar jusqu'à Coblenz, ces montagnes ne sont que des rochers escarpés, sur lesquels y a nombre de tours et de châteaux ruinés, qui offrent un aspect des plus extraordinaires, et que nous nommâmes « beautés affreuses »...

Nous passâmes sur les deux ou trois heures la Tour aux Rats, où il y a un assez mauvais pas, causé par des rochers cachés sous l'eau, qui la font bouillonner et la rendent fort rapide. Cette tour aux Rats est bâtie sur un rocher au milieu du Rhin. Voici l'histoire qu'on en fait : On dit qu'un évêque ou archevêque de Trêves, se voyant un jour environné d'une troupe de pauvres qui lui demandaient l'aumône, il ordonna qu'on les fit tous entrer dans une grange et qu'on y mit le feu. Lorsque ce monsieur entendit les cris que les douleurs faisaient jeter à ces pauvres misérables, il dit d'un air malin à ceux qui étaient près de lui : « Ecoutez, je vous prie, comme ces rats orient. » Il ne tarda pas longtemps à être puni de sa barbare cruauté : un nombre infini de rats le vinrent assaillir et persécuter nuit et jour. Pour les fuir, il fit bâtir la tour dont je vous parle, au milieu du Rhin ; il alla l'habiter, se flattant que ses ennemis n'iraient pas l'y poursuivre ; mais il se trompa ; le lendemain ou peut-être le même jour, une nombreuse armée de rats passèrent le Rhin à la nage, s'emparèrent de la nouvelle forteresse et l'y firent mourir. Au reste, je ne vous garantis pas la vérité de cette histoire, je vous

En réalité, depuis 1536, l'Evêché fut essentiellement une prison et un dépôt. Il fallut même à plusieurs reprises contraindre le Juge à siéger à l'Evêché, alors qu'il avait une tendance invincible à descendre à l'Hôtel de ville.

Le Juge finit par l'emporter. Il obtint de siéger à la maison de ville de la Palud, lorsque celle-ci eut été reconstruite en 1675.

Il existait à l'Evêché une « cloche de la Cour » qui servait vraisemblablement à annoncer les séances du tribunal.

Il y avait d'ailleurs d'autres prisons que celles du donjon. En 1533, on construisit la prison des *Insensés*. C'étaient deux petites chambres près de la cuisine. (Dans la partie ancienne du bâtiment.) On avait dû pour cela diviser une pièce plus grande.

Une autre tour était celle de la Colombière, au-dessus de la grande porte de l'Evêché. Le drapeau lausannois rouge et blanc flottait au faite de cette tour, donc au-dessus de l'entrée du vieux palais.

Ne quittons pas les tours et les prisons sans mentionner quelques dépenses intéressantes la justice. C'est en 1579 une corde pour la torture, que l'on remplaça en 1570 par une autre « pour l'examen ». En février 1564 on donne 6 florins à Jaques Beney « pour avoir fait la rue et les echelettes, fisches et mallet a quoy on execute les malfaiteurs. » En novembre 1590, on paie 10 florins au menuisier et au serrurier pour avoir fait « deux colliers et manettes pour les malfaiteurs remis à M. le chastelein. » La chambre de torture avait été installée au sous-sol du bâtiment principal, dans une pièce qui servit plus tard de lingerie à l'entrée de laquelle on remarque une colonne romane.

L'année 1583 vit s'élever à l'Evêché une construction nouvelle. Ce bâtiment ne renfermait pas seulement une cour de justice et des prisons. Il servait aussi de dépôt et d'atelier.

En 1583, M^e François Sermoud, fondeur, ayant à fabriquer une cloche, la *Marie-Madeleine*, qui est la plus grosse de la Cathédrale, s'installa à l'Evêché. La ville lui fit faire, dans l'enceinte de la vieille maison épiscopale, un hangar.

Le travail de fonte dura toute l'année. M^e François Sermoud avait deux cloches à fabriquer. Il fit faire deux moules, un grand et un petit ; le grand moule se fendit et il fallut le refaire. Ces moules étaient creusés dans la terre, garnis de carrons venant de la Madeleine, de terre grasse amenée de la tuilière Dubrez de Pierre de Plan ; on se servit même de marrin de Froideville et l'on employa plusieurs sacs de charbon. En outre des moules, il y avait une forge. Enfin, en février 1584, la *Marie-Madeleine* étant sortie du moule, on en fit le battant. Ce travail achevé, les installations ne furent pas démolies. Elles servirent encore, de juin à décembre 1636, à la fabrication de trois cloches, l'une pour Saint-Laurent, une autre pour Montherond et la troisième pour Saint-Sulpice.

En 1688, une partie de l'Evêché reçut une desti-

la donne telle que je l'ai reçue. Nous arrivâmes de bonne heure à Coblenz, qui est une belle grande ville... Il manqua de nous y arriver une mauvaise affaire. Jusqu'ici nous avions eu la coutume d'aller par curiosité voir les églises catholiques, surtout quand nous étions dans quelque ville considérable. Nous ne manquâmes pas ici d'en aller voir une qui était près de notre auberge et qui nous paraissait fort jolie.

Quelques moments après que nous y fûmes entrés, il y vint deux capucins dont la figure frappa extrêmement M^{lle} Blanchon, qui apparemment n'avait point encore vu de ces messieurs-là. Elle ne put s'empêcher de faire une espèce d'exclamation dont plusieurs personnes s'aperçurent. Après que les capucins eurent fait quelques génuflexions et quelques courtes prières devant l'autel, ils se retirèrent à la sacristie, d'où ils ressortirent peu après couverts de chasubles, d'étoles et d'autres vêtements sacerdotaux de riches étoffes de soie avec des couvre-chefs ou des mouchoirs de mousseline sur leur tête, ce qui avec leur longue barbe faisait la plus plaisante figure du monde. Aussi notre jeune demoiselle ne put s'empêcher de faire presque un éclat de rire en voyant leur joli minois ; elle me dit en même temps quelque chose de si plaisant sur cette espèce de mascarade que je ne pus pas non plus m'empêcher de rire. On nous prit d'abord pour des étrangers ou des hérétiques, qui nous moquaient de leurs cérémonies. Il s'éleva là-

nation nouvelle. Les protestants français, chassés par la révocation de l'Edit de Nantes, se réfugièrent en foule chez nous, et Lausanne leur accorda une large hospitalité. Un jour, à Lausanne, on en compta plus de deux mille. Il ne fut plus possible de les héberger chez les particuliers et dans la maison de la rue de l'Hôpital qui leur avait été concédée, et la ville mit à leur disposition une partie de l'Evêché pour les malades. Le 10 février 1688, elle payait 45 florins à Jean Mourguer « pour 40 lits de sapin pour les réfugiés à l'Evêché ». Cet hôpital dura longtemps après la tourmente. L'appartement des réfugiés se trouvait dans le corps principal de l'Evêché, probablement au rez-de-chaussée.

Nous sommes arrivés ainsi au début du XVIII^e siècle, à une nouvelle époque de remaniements qui fut fatale pour l'Evêché.

(A suivre.)

MAXIME REYMOND.

M^{ame} Balaichard. — La concierge est occupée à balayer la cour. Soudain, d'une fenêtre s'échappent des bruits de dispute, suivis bientôt d'une pile d'assiettes, de verres, de tasses, tout le couvert, enfin, qui se brise sur le pavé.

— Oh ! ces locataires du second, quelles gens, y ne font que se disputer et de lancer la vaisselle par la fenêtre. C'est une vraie cour de cassation, ici.

Pour le prix ! — Une pimbêche est assise, dans le tramway, à côté d'un officier de dragons, son frère ou peut-être son fiancé.

Monte une paysanne, haute en couleur et forte en taille, qui s'assied et s'étale de l'autre côté de la demoiselle.

Celle-ci, d'un air dédaigneux, regarde l'intruse et se serre contre l'officier, afin d'éviter tout contact avec la paysanne.

— Oh ! dites donc, fait la bonne femme, faudrait pourtant pas croire, Mademoiselle, que pour vos dix centimes, on veut vous mettre un officier de chaque côté !

Opéra italien. — M. A. Bignardi, impresario de Milan, était ces derniers jours à Lausanne. Il a engagé des tractions avec la direction du *Théâtre Lumen* en vue de donner, du 15 septembre au 15 octobre prochain, une saison d'opéra italien sur cette scène.

Le succès n'en est pas douteux, si les artistes sont bons et le répertoire, varié et bien choisi.

Kursaal. — On nous dit également que M. Tapie a engagé pour la saison prochaine une excellente troupe d'opérette et qu'il a préparé un répertoire qui répondra à l'attente des plus difficiles. Donc, réjouissons-nous.

dessus peu à peu un murmure dans toute l'église. Il y avait entre autres quelques vieilles femmes qui clabaudaient fort dans leur langue, à quoi nous ne comprenions rien, car aucun de nous n'entendait l'allemand. Lorsque nous nous aperçûmes qu'on nous en voulait, nous nous retirâmes. Plus de vingt enfants ou vieilles femmes nous suivaient en nous disant des injures et en nous jetant même des pierres. Heureusement nous n'étions pas éloignés de notre cabaret ; nous y entrâmes bien vite et en fermâmes les portes... Ce qu'il y eut de plus plaisant dans cette affaire, c'est que deux de nos messieurs qui avaient été se promener par la ville furent conduits devant le magistrat et exhortés à ne pas retourner aux églises. On nous envoya faire le même compliment en nous faisant de vifs reproches du scandale que nous avions causé.

(A suivre.)

Exigeant. — Au restaurant, un consommateur demande :

— Vous n'avez pas d'autre fromage ?... Il ne me dit rien du tout, celui-là.

— Monsieur comprendra pourtant que pour trente sous par repas on ne peut donner du fromage capable de tenir une conversation.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO